

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 19 novembre 2021
Convocation faite
Le 10 novembre 2021**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 17 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi dix-sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Xavier POLLET (représentant M. Sébastien PAULET), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, M^{me} Laëtitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), Pascal GILLAUD (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), Dominique HAMAIDE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Eric VISCARDY (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), Sébastien PAULET (représenté par M. Xavier POLLET), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Lisbeth DE BARROS, MM. Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M^{me} Sandrine GUMEZ), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET :

2021-11-191 Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) : approbation de la partie socle et du projet de tableau récapitulatif des actions (annexes)

Vu sa délibération n° 2021-05-094 du 18 mai 2021, validant le projet de la lettre d'engagement de la Communauté au Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique,

Considérant la mise en place par l'État, en concertation avec la Région Grand-Est et le Département des Ardennes, d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE), visant à accompagner les Collectivités de façon globale, dans l'émergence de projets inscrits dans une dynamique économique, sociale et environnementale,

Considérant que ce PTRTE succède, pour notre territoire, au Contrat de Ruralité, signé le 6 juillet 2017,

Considérant la nécessité d'approuver dans un premier temps le socle commun, introduit en première partie du projet de PTRTE,

Considérant que la Commission permanente de la Région Grand-Est étudiera le PTRTE de la Communauté le 19 novembre 2021 par le prisme du socle commun et de la liste actuelle des actions envisagées,

Entendu le Président présenter les documents annexés,

Entendu M. Fabien BONFILS demander si ce dispositif ne concerne que les groupements de communes,

Entendu le Président lui répondre que le PTRTE concerne prioritairement que les EPCI,

Entendu M. Robert ITUCCI demander au Président comment s'articule les actions d'accès aux soins menées par la Communauté de Communes,

Entendu le Président lui répondre que la Communauté, dans le cadre de ses compétences, a mis en place un Contrat Local de Santé, qui s'inscrit dans une volonté conjointe entre la Communauté de Communes et l'Agence Régionale de Santé de réduire les inégalités territoriales de santé,

Entendu M. Robert ITUCCI interroger le Président sur la réhabilitation des friches du territoire faisant l'objet de l'orientation n° 3 « Attractivité du Territoire »,

Entendu le Président lui répondre que la liste présente dans les orientations du Pacte n'est pas figée, et poursuivre en indiquant que les friches ne sont pas toutes propriétés de la Communauté,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

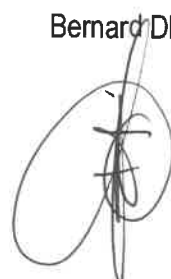
abstention : M. Claude WALLENDORFF par le pouvoir donné à M^{me} Frédérique CHABOT

* **approuve** la partie socle commun du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique, ainsi que le Projet de tableau récapitulatif des actions,

* **autorise** le Président à finaliser et signer le Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard DEKENS', written over a circular stamp or seal.



PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE (CCARM)



Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) pour le territoire d'Ardenne rives de Meuse

Établi entre

La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, **représenté par le Président, M. Bernard DEKENS**, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du **XX XXXX 2021**

d'une part,

Et

L'État, représenté M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes,
Ci-après désigné par « l'État »,

Le Conseil Régional Grand-Est, représenté par son Président, Jean ROTTNER, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 19 novembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil Régional,

Le Conseil Départemental des Ardennes, représenté par son Président, Noël BOURGEOIS, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 27 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil Départemental,

d'autre part,

Et

L'ARS, les Agences de l'eau, l'ADEME, l'ANAH, l'ANRU, la Banque des Territoires, le CEREMA, l'ANCT et la Fondation du patrimoine.

Ci-après dénommés les partenaires du Pacte.

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le dialogue entre l'Etat et les Collectivités Locales, bien que continu et nourri par de nombreuses actions contractualisées, apparaît aujourd'hui moins structuré en raison de la diversité et de la multiplicité des contrats ou pactes sectoriels. Pourtant l'ensemble des actions engagées, traduisant la richesse et la diversité des politiques publiques mises en œuvre dans le département des Ardennes, poursuit un objectif commun : la valorisation économique, social et environnemental du territoire.

Afin de renouveler ce dialogue et de lui donner une portée transversale, effective et constructive, l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes, la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse (CCARM) ainsi que l'ensemble des acteurs de la sphère publique réaffirment leurs engagements respectifs dans cette dynamique commune de la relance, de la transition écologique et de la mise en valeur du territoire de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse par la conclusion du présent « Pacte territorial de relance et de transition écologique ».

Ce Pacte a vocation à fédérer les acteurs publics intéressés autour de l'ensemble des contrats, programmes ou pactes sectoriels existants, quelle que soit la politique publique concernée ou l'entité publique qui le porte. L'objectif est de pouvoir faire converger les actions publiques engagées ou projetées afin d'en permettre la réalisation effective et opérationnelle à l'échelle de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse.

Cette démarche de contrat unique initiée par l'État avec la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse et qui participe de la lisibilité des actions engagées au profit de son territoire est également portée par le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Ce Pacte intègre le Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) que la Communauté de Communes a conclu avec le Conseil Régional et le Contrat de Territoire qu'elle a conclu avec le Conseil Départemental.

Construit à partir d'une stratégie du territoire définie par la Communauté de Communes, c'est-à-dire un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné dans le champ de ses compétences, et d'un diagnostic environnemental, ce Pacte territorial engage réciproquement chacun des signataires au soutien d'une action publique commune. A cet égard, il est conçu comme un instrument contractuel évolutif, c'est-à-dire adaptable, modifiable, révisable, pour tenir compte du contexte économique, social et environnemental en permanente évolution. C'est une contractualisation souhaitée vivante adaptée à la réalité du territoire.

L'ambition de la Communauté de Communes par ce pacte, nourri de son projet de territoire, est de faire de son territoire un espace de bien-vivre pour la population.

Cette démarche contractuelle unique globale est un gage de simplification, de transversalité et de convergence de l'action publique à l'échelle de l'intercommunalité. Elle rend lisible pour les porteurs de projets, les acteurs de la société civile et le public les actions soutenues de manière complémentaire par l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes au profit du territoire de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

La réussite de cette contractualisation « innovante » repose à titre principal sur un accord de volontés de l'ensemble des signataires et partenaires associés. Elle passe par la définition d'une ossature et d'une méthodologie commune, construite autour d'une gouvernance repensée impliquant annuellement les financeurs publics à l'occasion d'une revue annuelle de projets et par la mise en place d'un suivi régulier, objectif et documenté des projets et actions identifiés par le pacte.

Cette contractualisation s'inspire en ce sens des travaux menés depuis 2019 dans le cadre du Pacte Ardennes, feuille de route partagée pour le département dont le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) assurera la déclinaison à l'échelle de l'intercommunalité.

Ce PTRTE, comme le Projet de Territoire, avant approbation de l'assemblée délibérante, a fait l'objet de débats et de concertations sous la forme de groupes de travail dédiés.

ARTICLE 1^{er} – Les objectifs du Pacte

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) poursuit en particulier trois objectifs transversaux :

- la relance (ancrage territoriale d'une économie plurielle) ;
- la transition écologique ;
- la cohésion territoriale et sociale (ruralité).

L'objectif de transition écologique appelle une vigilance toute particulière en raison de sa transversalité.

Le présent Pacte s'inscrit dans le respect des orientations du Gouvernement en matière de transition écologique lesquelles sont partagées par les collectivités locales, telles que la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des mobilités douces, la gestion économe de la ressource en eau, le développement des énergies renouvelables.

L'objectif de la relance impose, quant à lui, une intervention à court terme de l'ensemble des acteurs pour soutenir le secteur économique particulièrement fragilisé par les conséquences des mesures prises dans le cadre de crise sanitaire.

L'objectif de cohésion du territoire et de cohésion sociale répond aux enjeux de ruralité tels qu'ils sont développés par l'Agenda rural¹.

Par ailleurs, le présent Pacte porte une ambition forte de revitalisation et de mobilisation pour les Ardennes par l'engagement de dynamiques numériques, interterritoriales et transfrontalières.

ARTICLE 2 – Les orientations stratégiques du Pacte

Le PTRTE de la Communauté de Communes décline, à son échelle, les engagements de portée nationale, régionale et locale tels que ceux définis par :

¹ Plan d'actions en faveur des territoires ruraux couvrant de nombreux domaines (Numérique, santé, culture, éducation, commerces et services, emploi et activité économique, écologie, déplacement etc.).

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- le Pacte Ardennes lequel poursuit quatre objectifs stratégiques :
 - Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais ;
 - Construire une valorisation d'excellence des patrimoines ardennais, bâtis, naturels et culturels ;
 - Donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours ;
 - Accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes.
- le plan « France relance », l'accord de méthode Etat /Régions, l'agenda rural ;
- le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) ;
- le Schéma Régional de Développement Durable et de l'Egalité des Territoires (SRADDET) ;
- le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ;
- le Business Act ;
- Les autres stratégies existantes qu'elles soient infrarégionales (ex : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)) ou thématiques (ex : stratégie nationale bas carbone, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).

ARTICLE 3 – Le contenu du Pacte

Outre le présent socle commun qui détermine les lignes directrices d'élaboration, de gestion et de suivi du contrat applicables à l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Département, le Pacte de la Communauté de Communes est composé de deux fascicules :

- un fascicule définissant la stratégie du territoire ;
- un fascicule opérationnel identifiant le plan d'actions décliné en fiches projets.

ARTICLE 4 – Le périmètre, la durée et l'évolution du Pacte

Le PTRTE est défini à l'échelle de la Communauté de Communes et conclu pour une durée de six ans.

Le Pacte est un document évolutif qui tient compte des actions passées et s'adapte au contexte économique, social et environnemental. Il ne remet pas en cause les engagements préexistants. Il n'est pas un document figé.

Les signataires du Pacte poursuivront la démarche de simplification par l'intégration progressive des contrats existants et programmes à venir.

ARTICLE 5 - Les engagements réciproques de nature à fonder les actions convergentes

Article 5-1 : Les engagements communs aux signataires

Les signataires du Pacte s'accordent pour s'inscrire dans une démarche commune facilitant, par la mobilisation des moyens d'analyse et de connaissance existants, les débats avec les forces vives du territoire, la définition et l'actualisation du pacte territorial.

L'État et ses opérateurs, le Conseil Régional et le Conseil Départemental assisteront la Communauté de Communes dans l'identification des projets prioritaires et accompagneront la construction d'écosystèmes d'acteurs et de financeurs autour de ces projets.

Les signataires du Pacte s'engagent à financer les projets ou à aider à trouver des financements pour les projets d'investissements avancés et contribuant aux orientations stratégiques partagées.

Les signataires du Pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année.

Article 5-2 - Les engagements de l'Etat

L'État contribue, en particulier par l'intermédiaire de ses opérateurs, aux moyens d'études et d'analyses dont il dispose afin d'accompagner et d'enrichir le Pacte territorial (Direction départementale des territoires (DDT), offres de services de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) locale et nationale, assistance du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), études flash de la Banque des territoires).

L'État s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par l'Etat.

Le contact de l'État concernant le pacte de la communauté de communes est le Sous-Préfet de l'arrondissement de Charleville-Mézières.

Article 5-3 - Les engagements du Conseil Régional Grand Est

Le Conseil Régional apporte son expertise et éclairage sur la situation socio-économique et environnementale propre au territoire.

Le conseil régional s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le contact du Conseil Régional concernant le Pacte de la Communauté de Communes est l' élu régional référent PTRTE pour les Ardennes. Ainsi que :

Benjamin COSTENOBLE, directeur de la Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun

Stéphane PERREAU, chargé de mission Contractualisation, Direction de la cohésion des territoires

Alain LOBET, chef de service développement territorial, Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun

Ophélie ALEXANDRE, chargée de mission Pacte Ardenne, Maison de la Région de Charleville-Mézières / Verdun

Article 5-4 – Les engagements du Conseil Départemental des Ardennes

Le Conseil Départemental accompagne la réalisation du Pacte territorial en mobilisant « Ardennes ingénierie », son outil d'ingénierie départementale à destination des communes du territoire départemental et de leurs groupements dans le cadre de la conduite de leurs projets et de l'exercice de leurs compétences.

Le Conseil Départemental s'engage également à financer les projets inscrits dans le fascicule opérationnel via la mise en œuvre du Contrat de Territoire conclu avec la Communauté de Communes.

Le Conseil Départemental s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le Conseil Départemental.

Le contact du Conseil Départemental concernant le pacte de Communauté de Communes est Igor DUPIN, Directeur Général des Services

Article 5-5 – Les engagements de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse

La Communauté de Communes s'engage à :

- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance ;
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets ;
- Définir ses besoins en accompagnement en ingénierie.

Les contacts de la Communauté de Communes sont :

- Marc-Henri LIGONECHE, Directeur Général des Services : dg@ardennerivesde-meuse.com
- Ludvic BETTINESCHI, Directeur Général Adjoint : l.bettineschi@ardennerivesde-meuse.com
- Samuel RIBEIRO, Responsable du Pôle Développement du Territoire : s.ribeiro@ardennerivesdemeuse.com
- Lothaire CLAUDEL, chargé de mission : l.claudel@ardennerivesdemeuse.com

ARTICLE 6 – Une gouvernance partagée et transversale : le Comité de Pacte Intégrateur pour réaliser une revue annuelle des projets

L'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental accompagnent la Communauté de Communes dans la construction, la mise en œuvre et le suivi du pacte par une nouvelle organisation associant :

- le Préfet de Département ou son représentant,
- le Président du Conseil Régional Grand-Est ou son représentant (Maison de Région),
- le Président du Conseil Départemental des Ardennes ou son représentant,
- le Président du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse,
- le cas échéant, les représentants des partenaires signataires du présent Pacte.

Ils constituent un Comité de Pacte Intégrateur pour effectuer l'évaluation et la revue annuelle de projets. Ils contribuent, de la sorte, à la consolidation et à la cohérence territoriale des stratégies de développement et à l'émergence de projets.

Ce Comité de Pacte Intégrateur se réunit une fois par an pour effectuer une revue annuelle de projets. A cette occasion, la Communauté de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse présente le bilan du Pacte à l'appui d'un tableau de bord, ses propositions d'enrichissement et d'actualisation de son pacte, un état d'avancement de ses projets actifs et ceux en gestation (au fil de l'eau). À cette fin, il pourra s'appuyer sur les outils mis à sa disposition par l'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental.

ARTICLE 7 – Suivi du Pacte - le Comité de Suivi du Pacte de Territoire

La Communauté de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse assure l'élaboration du Pacte, son suivi sur le court, moyen et long terme, son évaluation et son actualisation.

A cette fin, il constitue une équipe référente « projet », chargée du suivi du Pacte. Cette équipe est composée de membres dont la représentation est équilibrée et adaptée aux acteurs du territoire.

Sa composition collégiale est mesurée et proportionnée pour permettre un fonctionnement effectif de cette instance. Elle peut aussi associer les acteurs privés et publics du territoire.

Ce comité est le lieu de définition du Pacte, du suivi et de l'évaluation des projets ainsi que de l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Le Comité de Suivi du Pacte de la Communauté de Communes est composé :

- M. SONNET, Maire de Fumay et 4^e Vice-Président de la Communauté ;
- Mme FLORES, 1^{ère} Adjointe au Maire de Haybes et 6^e Vice-Présidente de la Communauté ;
- M. DEFORGE, Maire de Hargnies et 7^e Vice-Président de la Communauté ;
- M. PRIGNON, Maire de Aubrives et 9^e Vice-Président de la Communauté ;
- Mme BODART, maire de Hierges, membre du Conseil de Communauté ;
- Techniciens de la Communauté.

Ce comité a la responsabilité de préparer la revue annuelle de projets en tenant à jour le tableau de bord établi à cet effet.

ARTICLE 8 – Suivi du Pacte – les indicateurs de suivi

La Communauté de la Communauté identifie des indicateurs de suivi et de la mise en œuvre du PTRTE.

Ils reposent sur des données chiffrables permettant de dresser un bilan objectif des actions entreprises. Un socle minimum d'indicateurs est prévu en matière de développement économique, agriculture, tourisme, habitat et patrimoine bâti, énergies renouvelables.

Ils figureront dans le bilan annuel de chaque pacte, avec en regard, s'il existe, le niveau de l'indicateur départemental et régional. Ils devront être renseignés à chaque point d'étape du pacte, soit de manière trimestrielle, soit de manière semestrielle, soit de manière annuelle selon la disponibilité des données de l'indicateur.

ARTICLE 9 – Associations et concertations avec les parties prenantes

Le Pacte ayant un impact sur le cadre de vie, la participation du public à son élaboration, à sa mise en œuvre et à son évaluation est un facteur déterminant. Elle est le gage d'une plus grande transparence et fonde la confiance des acteurs socio-économiques. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés tout au long de la vie du pacte notamment les acteurs socio-économiques (exemple :chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale de l'habitat (ANAH), Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Banque des Territoires, CEREMA) et les habitants.

La Communauté de Communes définit l'objectif, l'attendu et le cadre de la participation du public en indiquant la place, le moment et les modalités de la participation du public.

ARTICLE 10 – Entrée en vigueur

Le présent Pacte prend effet à compter de sa signature.

Il porte sur la période 2021 – 2026 (5 années budgétaires).

Fait à

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Le Président de la Communauté de Communes
Ardenne rives de Meuse

Bernard DEKENS

Le Président du Conseil Départemental
des Ardennes

Noël BOURGEOIS

Le Président du Conseil Régional
Grand Est

Jean ROTTNER

Le Préfet des Ardennes

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

L'Agence Nationale de l'Habitat

L'Agence régionale de santé

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

La Fondation du patrimoine

Le Centre d'études et d'expertise sur les
risques, l'environnement, la mobilité et l'amé-
nagement

La Banque des Territoires

L'Agence de la Transition Ecologique

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Fascicule n° 2 – Objectifs, plan d’actions opérationnel et projets prioritaires

Dans une logique de projet de territoire, le Pacte définit **des objectifs** pour les 6 thématiques exposées ainsi que celles qui ont été retenues supra au titre des enjeux locaux.

Afin d’atteindre ces objectifs, **pour la période 2021-2026, des actions concrètes et opérationnelles** sont proposées, dont le tableau ci-après présente le contenu.

L’ensemble des projets exposés intègrent une stratégie de la Communauté. Leur éligibilité sera appréciée par les partenaires.

Le projet numérique territorial devra répondre aux nouveaux comportements issus de l’omniprésente utilisation d’internet, amplifiée par la crise de la COVID-19.

En effet, pour pallier et annihiler le déficit de notoriété, cet outil de marketing territorial doit permettre de développer l’intérêt des touristes nationaux, frontaliers (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Allemagne) et susciter un sentiment d’appartenance de la population endogène. Ce projet repose sur la technologie internet, le développement du site, de la plateforme d’accès et de service. La Communauté mise sur le développement d’une application. C’est en cela que la Communauté porte ces projets au titre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) et non les frais annexes de fonctionnement (coût d’impression, hébergement de portail etc.).

Dans cette même logique, les actions portant sur la voirie sont insérées car quelques crédits pourraient être alloués ou ces actions seront financées hors crédits de l’État.

Ce fascicule « projets prioritaires » est nécessairement évolutif. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l’objet d’une actualisation annuelle. Ces modifications issues de l’émergence de nouveaux projets seront validées par la gouvernance et intégrées « au fil de l’eau » dans le Pacte sans procédure d’avenant.

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

		Partenaires	Liens avec dispositifs
ORIENTATION 1 : ACCES AUX SERVICES ET AUX SOINS			
ACCES AUX SOINS			
Accès aux soins de proximité (1er et 2nd recours)	- Accueil des internes en médecine en développant l'offre des terrains de stage ; - Développement des consultations avancées (Fumay et Givet) ; - Promotion du Guichet Unique Installation Santé (GUIS) et son intégration avec la mise en place du guichet unique national ; - Accompagnement des professionnels de santé dans leur installation.	- ARS Grand est - CPAM 08 - Préfecture 08 - Conseil régional - Conseil Départemental 08 - Elus du territoire de la Communauté	- Mise en œuvre du - SDAASP - Mise en œuvre du - C.L.S - Plan Régional de - Santé
Prévention, promotion de la santé et jeunesse	- Actions de prévention et d'éducation auprès des enfants, des adolescents et des personnes atteintes de maladie chroniques ; - Aide à la parentalité ; - Suivi plus étroit de la souffrance psychique - Suivi régulier en addictologie avec un développement de la prévention en addictologie plus particulière auprès des jeunes - Développement d'un dispositif « sport, santé, bien-être » afin de promouvoir le sport auprès des personnes en affections longue durée (ALD) orientées par un médecin généraliste - Développement d'un dispositif « Pass Ecoute-Emoi » pour lequel le département des Ardennes est territoire expérimental pour 4 ans. Ce dispositif propose un parcours coordonné d'information, de prise en charge et d'accompagnement du jeune âgé de 11 à 21 ans en situation de souffrance psychique.	- ARS - Hôpital Charleville-Mézières/Sedan - CHU UCL Namur, site de Godinne - CSAPA 08 (lutte contre les addictions à l'hôpital de Fumay)	

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Santé environnementale	- Action sur l'Habitat indigne, - Action sur l'Air intérieur dans les ERP, - Gestion des eaux usées destinées à la consommation humaine, - Revalorisation des friches industrielles, - Répondre à un projet d'aménagement urbain et à d'autres usages : création d'espaces dédiés à la biodiversité, implantation de productions d'énergies renouvelables etc.	- ARS - Conseil départemental - Médecins généralistes	
ACCES AUX SERVICES			
Les actions de l'axe 6 sont transverses à l'accès aux services. L'axe 4 Mobilités permet également d'apporter des réponses à cet axe.			
Sites Multi-Accueils Action n°1 : Travaux d'Aménagement	- Extension des capacités d'accueil du SMA de Vireux-Wallerand - Terrasse couverte et zone d'ombre du SMA de FUMAY	- PMI - CAF - FEADER - Région Grand Est	
Action n°2 : Travaux de sécurité	- Sécuriser le SMA de Revin : à travers un système de défense incendie - Amélioration du SAS d'entrée avec un point de contrôle	- PMI - CAF - FEADER -Région Grand Est	

ORIENTATION 2 : REVITALISATION DES BOURGS CENTRES			
		Partenaires	Liens avec dispositifs
Action n° 1	- Requalification de l'espace public et extension des parkings de centres-villes - Accompagnement des propriétaires pour une redynamisation commerciale et/ou culturelle, et de l'habitat.	- État - bloc communal en relation avec les propriétaires, et divers partenaires (CCI, ANAH, bailleurs sociaux).	FISAC PIG habiter mieux en lien avec l'OPAH SREII
Action n° 2	- Finaliser l'OCMR	- État - Région Grand Est	
Action n° 3	- Aide à l'acquisition des pas de porte vacants	- Communes - Région Grand Est	
Action n° 4	- Aide communautaire à l'installation et au développement des commerces en centre-ville	- CCARM	
Action n°5	- Poursuivre le programme Pépishop et boutiques éphémères	- CCARM - Communes	
Action n°6	- Poursuivre l'ORT	- Etat - CCARM - Communes	
Action n°7	- Harmoniser et moderniser la signalétique commerciale intercommunale	- CCARM	
Action n°8	- Aide aux commerces et habitat des communes de moins de 500 habitants	- CCARM	

ORIENTATION 3 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE			
		Partenaires	Liens avec dispositifs
Réhabilitation de friches	- Réorganisation de la zone d'activités économiques de Revin dite « EPO » - Projet ferme photovoltaïque sur la friche Cellatex	- Entreprise - Préfecture 08 / Etat - Conseil Régional - Conseil Départemental 08 - CCARM - Protéame - EPFGE	- DSIL - DETR
	-Développement d'un WIFI Territorial -Etude marketing -Développement des aires de cyclotourisme le long de l'Eurovélo 19		
Renforcement de la zone d'Intérêt Touristique de Fumay : - Aménagement, - Diversifier l'accès : bateau, vélos, -	1. Aménagement du stade d'eaux vives : - Étude 2021, - Acquisition, construction, exploitation. 2. Aménagement d'une halte fluviale et d'un espace de divertissement pour le Charlemagne, - étude 2022 3. Connexion à la voie verte : nouveau barreau ou cheminement existant	- État - Région Grand Est - Département - Agence de Développement Touristique (ADT) - Comités Régional et départemental de Canoë Kayak - VNF	- Schéma Régional de Développement du Tourisme (SRDT) - Schéma directeur du tourisme de la CCARM, - Projet de Territoire CCARM - PLU de Fumay
Développement de l'offre commerciale de la zone d'activités touristique de Fumay	- Commercialisation / vente du parc d'activités de plein air pour la réalisation d'un projet de résidences de loisirs / - Viabilisation, - Allotissement,	- Région Grand Est - Département - Office de Tourisme Communautaire (OTC) - Commune de Fumay - Associations - CCI - .../...	- SRDT - Projet de Territoire CCARM - PLU de Fumay

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Renforcement de la zone d'Intérêt Touristique Charlemont Condé Walcourt Action n° 1-	Projet Charlemont avec notamment : - démolition de bâtiments et prévision d'installation d'un site d'interprétation - restauration de la rampe à canon Pointe Est- BVIII - installation de la fibre sur le site - cheminement entre Charlemont et Fort Condé pour visites touristiques - Entretien des fortifications selon le diagnostic sanitaire (PPI) - Aire de jeux	- État - Région Grand Est - Département - ABF - SDAP - DDT - DRAC	- FRED 1 - FRED 2 - CRSD - Permis de construire /aménager - PLU de Givet
Action n° 2	Projet Fort Condé : 1. installation, et équipement spécifique 2. restauration de la terrasse 3. mise en place de panneaux didactiques adaptés aux personnes en situation de handicap	- État - Région Grand Est - Département - DRAC - ABF Commune de GIVET	- DETR Permis de construire spécifique
Liaison Voie Verte – Ravel Transfrontalier	- Liaison Fromelennes-Beauraing	- État - Belgique	- DSIL
Renforcement de l'attractivité de Rivéa, le centre aquatique de Givet dans son insertion en zone d'activité Commerciale	- Proposer des services à la clientèle de la zone (rives d'Europe, Hôtel...), - Etude d'une structure commerciale de jeux pour enfants, - Etude développement salle de sport : → étude d'opportunité du besoin local, → réflexion aménagement → ou développement - Faisabilité technique Programmation	- SPL Rives de Meuse - ACAG - Commune de Givet - Association sportive du territoire - DDJS -	- Zone d'activité de Beauraing (contact avec professionnels) - Schéma de développement de la zone Rive d'Europe

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Projet d'innovation numérique de marketing territorial Développement d'une plateforme/application	<u>Wifi territorial</u> - création du site internet et exploitation, - Acquisition et installation de bornes WIFI, - Sécurité et protection des données. <u>Application numérique</u> - plateforme de service - réservation - fidélisation - linking	- État (France Numérique) - Région Grand Est - Département - Hébergeurs et professionnels du tourisme - Communes (Haltes Fluviales), - Porteurs privés, - OTC - ADT	- Projet de Territoire - CCARM - Appui à la valorisation des données et dématérialisation de la Caisse des Dépôts
Jalonnement et coordination entre la voie verte, les STICS, les relais VTT	- Mettre en réseau les relais - VTT des communes Créer un site avec cartographies (màj du topoguide et virtualisation) - Créer le jalonnement vers les STIC	- Département - Communes - OTC - Belgique (connexion future)	- Voie Verte Trans-Ardenne
STIC Voie Verte Meuse ZAT Givet / Fumay	Raccorder Charlemont et TerrAltitude à la Voie Verte : 1. étude pour la création d'une Halte Fluviale au pied de la passerelle lieu dit "la folie", 2. signalétique vers les équipements structurant touristiques, 3. aménager des chemins de raccordement ou prolongation vers les 2 sites depuis la Voie Verte	- Département - Communes - OTC - Belgique (connexion future)	- Voie Verte Trans-Ardenne
Soutien à l'emploi et l'économie	PACOG : acquisition foncière et étude ingénierie réseaux	- CCI, - Agence de développement économique	- Plan de commercialisation

ORIENTATION 4 : MOBILITES			
<i>Hors champ de compétence</i>			
		Partenaires	Liens avec dispositifs
Réflexion sur un plan mobilité simplifié porté par la Région Grand est Action n° 1	Lancement des réflexions en lien avec la Région Grand Est, AOM locale - Coordonner l'offre de mobilité - Développer l'intermodalité - Déplacement domicile-travail	- Région Grand Est - SCoT - Communes - FDEA (projet ENEDIS) - EDF - ENEDIS	- SCoT - Lien avec SDAASP du Conseil Départemental 08
Mobilités durables	- Réflexion sur l'électromobilité (existence de bornes) et étudier le développement d'aires de covoiturage - Equipement en stations hydrogènes - Politique d'acquisition de véhicules propres	- CNPE de Chooz - Les Communes	
Transport en commun (chemin de fer)	- Financement travaux PPI ligne Givet / Charleville - Suivi des ouvrages d'art de rétablissement des voies de communication - Soutien à la réouverture de la ligne Namur / Reims via - Givet et Dinant	- État - Région Grand Est - Département - EPCI - Communes	- Contrat État Région 2015-2020

ORIENTATION 5 : LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES			
		Partenaires	Liens avec dispositifs
Lutter contre la fracture énergétique au niveau de l'habitat Action n° 1	Mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique	- DREAL + DDT - ADEME - Région Grand Est - Département - Chambre de Métiers et de l'Artisanat - CAPEB, - PNRA	- AMI - ADEME - Région Grand Est - Appel à projet TEPCV - PIG Habiter Mieux 2017
Action n° 2	- Poursuivre les aides d'accompagnement au PIG Habiter Mieux en Ardenne en vue de la future OPAH au-delà de 2021	- ANAH - DDT - SMPVMS	- PIG Habitat 2017 - OPAH
Action n° 3	- Poursuivre l'étude pour une OPAH - Recruter un animateur de terrain (PNR)	- ANAH - Département - EPCI 08	- Référence au Plan Départemental de l'Habitat 2013
Action n° 4	Créer un observatoire local de l'habitat indigne et non décents, dynamique et croisé avec la vacance commerciale des centres-bourgs et définir des politiques d'intervention selon l'observatoire	- Communes - ADIL - DDT - ORT	- Lien avec Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI)
Développement des circuits courts et valoriser et développer la production locale	Utiliser les opportunités foncières de la CCARM - Étude pour le soutien au développement agricole raisonné, - Étude de rapprochement des productions locales des circuits courts	- Chambre de Métiers et de l'Artisanat - Chambre de l'Agriculture - Les producteurs	- En lien avec les Marchés des producteurs de pays - Marché paysan - Marché de terroir
Aide aux producteurs en circuit court	- Aides à l'investissement – acteurs du circuit court - Aides à la diversification des activités agricoles existantes, - Aide à l'ingénierie de montage de projets au travers de l'association	- CCARM - Chambre d'Agriculture - Caisse des Dépôts et Consignations	- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils
Développement des énergies renouvelables	- Barrage des Dames de Meuse - Parc photovoltaïque sur la friche Cellatex - Station de production d'hydrogène	- CCARM - Porteurs de projet privés - SEM ENR	

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Rénovation des bâtiments communautaires et des Sites Multi-Accueils	- Politique de rénovation énergétique	- Etat - Région Grand Est - CCARM	- DSIL - DETR
Consigne annuelle / Dépollution (thématique ?) des villes et villages	- Collecte des pneumatiques	- Communauté de Communes	- Marché Public
Action n°1 dans le cadre SCoT Nord-Ardenne	- Élaboration du PCAET, - Renforcement des liens et modes d'action avec le PNR (cohérence PCAET / charte de Pays)	- SM Scot Nord-Ardenne - Communautés de Communes - PNR - DDT - Communes - ADEME	-
Action n°2 Mise en œuvre du programme d'action PCAET	- Système de gestion et d'éclairage public optimisé, - Rénovation énergétique de bâtiments, parkings, voiries sur 3 ans, - - Sensibilisation à la rénovation / économie énergétique, - Etc.	- CCARM - Europe (LEADER) - État, - Région Grand Est - Département - ADEME	-
Déchets : construction de la déchetterie de Revin	Études de faisabilité, environnementales et techniques	- Région Grand Est - Département - DREAL (dossier ICPE) - Communes - VALODEA	-Plan départemental de gestion des déchets
Pérennisation du CNPE de Chooz		-	

ORIENTATION 6 : COHESION SOCIALE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE			
		Partenaires	Liens avec dispositifs
Point d'accès Web citoyen et plateforme collaborative	- Installation de la fibre dans les bâtiments administratifs principaux - et centraux de la Communauté, - Développement et création préalable d'un site internet associé aux outils de saisine, collaboration, échange (citoyen / élu) pour création d'un réseau WIFI territorial, référence de points d'accès fixes ou itinérants	- Département - CCARM - Hébergeurs, - Porteurs privés.	- Éventuels dispositifs de la CDC - SDAASP
Essaimage d'actions de promotion de l'engagement des jeunes à partir d'un chantier autour du patrimoine de Charlemont	- Mise en place d'un chantier école	- DRAC - ABF - Le Lien - L'association « les sentinelles » de Charlemont - Commune de Givet	Obtenir un label reconnu pour la formation professionnelle à des métiers qui manquent sur le territoire : - maçonneries label « chantier historique » - travaux de corde (maçonnerie)
Lutter contre la fracture sociale et les situations de rupture	- Identifier avec les CCAS, les situations de rupture - Développer l'accès à la culture - Faciliter les démarches participatives des habitants - En organiser la mutualisation	-	
Valoriser les équipements de TerrAltitude auprès des Fédérations sportives dans le cadre de son ouverture à de nouvelles activités sportives	Proposer une offre adaptée aux fédérations sportives ciblées et participer au rayonnement du site – Tirs à l'arc...	- DDDJS - CROS - Acteurs locaux - Associations sportives du territoire	- Référence éventuelle au Schéma Régional pour le développement du Sport (SRDS)
Valoriser les piscines communautaires auprès des Fédérations sportives	- Maintenir la promotion de l'enseignement à la natation du primaire au collège	- MNS - DDCSPP - Éducation Nationale -	- Référence éventuelle au SRDS

Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

	Associer les associations sportives (CNG) à la formation aux professions sportives et secours dans l'eau (MILO, Pôle Emploi) : MNS, BNSSA, éducateurs sportifs voir spécialité aquagym, plongée, etc.		- Apprentissage de la natation
Lutte contre les situations d'éloignement à l'accès aux besoins de première nécessité	- Recensement des situations dans les communes, Recensement des initiatives privées et ou publiques existantes, Évaluation de l'intérêt d'une épicerie itinérante	- Communes - Associations (Croix Rouge, Secours Populaire, ...) - CCAS	- Programme national de l'alimentation - SDAASP du Département
Suivi de la Montée en gamme des Maisons France Services	- Optimiser l'existant par le regroupement à travers une même structure	-État -Département des Ardennes -Caisse des Dépôts et Consignations -Opérateurs publics	
Protection de la population Action n° 1	Elaboration du dossier du système d'endiguement	- EPAMA - Commune de Givet et Fromelennes - DDT - Agence de l'Eau - ONEMA - Etat - Région - Communauté de Communes	- Plan communal de sauvegarde - Convention de gestion - Convention de gestion avec la Commune de Givet -CPER
Action n° 2	PAPI Meuse		
Action n° 3	Conforter la digue du port		
Action n° 4	Confortement des berges de la digue du Moulin Boreux	-	
Sécurisation de l'alimentation en eau potable du territoire de la Communauté	Étude, Recherche, Conventonnement Dimensionnement technique : VRD et traitement	- ARS - Les concessionnaires - Les régies de l'eau Et de l'assainissement intercommunales	
Une action administrative accessible et respectueuse de l'environnement		-	

